

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 35.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

6 Novembre 1875.

Chronique générale.

L'Assemblée vient de rentrer pour préparer ses dispositions dernières.

Au point où en sont les choses, il est presque superflu de se demander si elle revient avec la vigueur qui lui serait nécessaire afin de laisser de son passage quelque durable empreinte.

Il reste pourtant plusieurs choses à régler qui ne sont point sans importance.

Nous ne parlons pas de la loi électorale, qui semble être la seule chose dont s'inquiètent les conservateurs. Pour plus d'un motif, nous avons dit que le choix, entre les deux scrutins, du moment que le suffrage universel demeurerait intact, n'était pas une question capable de passionner les esprits; c'est affaire d'intérêt personnel ou, si l'on veut, gouvernemental.

D'autres questions sont plus graves et veulent être d'autant plus gravement traitées que leur solution ne sera pas sans influence sur les suites mêmes de la loi électorale. De ce nombre est la loi sur la presse. Nous ne savons si tous les députés en comprennent bien l'importance, et pourtant, au triple point de vue religieux, social et politique, qui ne prévoit que, lors des élections surtout, les conditions faites à la presse sont de nature à exercer une influence décisive, et, il faut le dire, la plupart du temps désastreuse.

A l'heure qu'il est, et même sous l'état de siège avec la tolérance du gouvernement, il ne se passe pas de jour que la religion dans son ensemble, que des catégories entières de personnes, que des institutions ne soient bafouées et calomniées de manière à fausser l'opinion et à soulever contre elles les fureurs aveugles de la populace.

L'expérience des élections partielles a prouvé que, dans la période électorale, ce

flot quotidien grossit encore et amène un véritable débordement. Ne veut-on pas voir qu'il y a là un péril auquel il est urgent de parer? Or, il faut pour cela une loi sur la presse, résolument inspirée par la volonté de mettre un frein à ces imputations calomnieuses, à ces excitations féroces, à cette explosion de blasphèmes. C'est une œuvre difficile, dira-t-on. Moins qu'on ne le croit, et, d'ailleurs, qu'importe? Il s'agit d'un remède nécessaire. Quelles raisons pourrait-on se donner pour ne pas agir?

Faut-il, avec la loi sur la presse, énumérer les autres points que la Chambre ne peut se dispenser d'examiner avec soin, parce que les intérêts les plus graves y sont engagés? Le traité qu'on veut lui faire voter pour la suppression des capitulations d'Egypte, afin d'achever la ruine de notre influence en Orient, appelle naturellement l'examen d'une politique qui se laisse aveugler à ce point, et qui, ailleurs, ne protège même plus la vie de nos nationaux.

Enfin, c'est une question grave aussi que celle du respect de la sépulture chrétienne, et l'on sait que l'Assemblée devra se prononcer sur la proposition du conseil municipal de Paris, lequel, selon l'énergique expression de M. Léon Pagès, ne vise à rien moins qu'à déporter les morts dans un immense charnier, au mépris et en violation des plus intimes et des plus chers sentiments de l'homme. Ce scandale, cette brutalité qui s'attaque aux morts eux-mêmes, l'Assemblée ne peut y souscrire; sur ce point encore, nous comptons que son vote nous délivrera de ces odieux projets.

Jeudi, une heure avant l'ouverture de la séance, l'accord ne s'était pas encore établi entre les groupes dans la gauche républicaine; notamment, les divergences de vues subsistaient aussi visibles que jamais. De grands efforts étaient faits par les partisans de l'interpellation préalable pour ramener à leurs idées les amis de M. J. Simon.

La droite modérée elle-même n'était pas

beaucoup plus avancée. A la dernière heure, elle a tenu une séance pour s'occuper de la loi électorale.

On a distribué aux députés, dès l'ouverture de la session, un très-grand nombre de documents, parmi lesquels nous citerons :

Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1870;

Projet de loi tendant à ratifier le traité d'extradition entre la France et le Pérou;

Projet de loi tendant à ratifier la convention conclue entre la France et les puissances qui ont adopté le système métrique pour l'établissement à Paris d'un bureau international des poids et mesures;

Projet de loi relatif à la reconstruction de l'Ecole pratique et de la clinique d'accouchements de la Faculté de médecine de Paris;

Projet de loi tendant à déclarer d'utilité publique et à concéder à la Compagnie de l'Ouest dix-sept nouvelles lignes de chemins de fer ayant une étendue de 330 kilomètres;

Projet de loi tendant à déclarer d'utilité publique un chemin de fer d'Alais au Rhône.

L'ambassadeur d'Allemagne, le prince Hohenlohe, qui ne devait venir en France que vers la fin du mois, a devancé son retour à Paris pour assister à l'ouverture de la Chambre.

M^r Callot, évêque d'Oran, est décédé lundi matin, 1^{er} novembre, à Beaujeu, son pays natal, où il était venu se reposer, au sein de sa famille, d'un rude et laborieux apostolat sur la terre d'Afrique.

M^r Callot était curé du Bon-Pasteur, à Lyon, lorsqu'il fut élevé à l'épiscopat, en 1867. Il était né en 1814.

Le vénérable prélat a été assisté à ses derniers moments par M^r Thibaudier, qui est allé à Beaujeu rendre à son collègue et ami les derniers devoirs.

Le corps a été embaumé. Les funérailles auront lieu à Beaujeu lundi prochain, et l'inhumation se fera dans l'église cathédrale d'Oran, qui a réclamé les restes de son premier évêque.

Il n'y a pas que sur la place de Paris où les exécutions financières fassent grand bruit pour le moment.

On parle entre autres choses de l'arrestation à Berlin d'un célèbre financier allemand, dont le nom a été attaché à presque toutes les spéculations plutôt politiques qu'industrielles des 15 dernières années.

Berlin, 29 octobre. — Au moment de la clôture de la Bourse, le bruit courait qu'aujourd'hui à midi le tribunal de 1^{re} instance de Berlin avait, à son tour, été saisi d'une demande en liquidation judiciaire de biens de M. Stroussberg.

L'EXPLOSION DU MAGENTA.

On ne sait quelle cause attribuer à ce phénomène sans exemple. La porcelaine sèche, dont une partie des membrures du navire était attaquée, dit-on, ne saurait l'expliquer.

Peut-on l'attribuer à quelque action électro-chimique inconnue? Cette action serait-elle développée par la superposition des plaques de blindage sur le bois, assemblage exposé depuis douze ans au contact d'un liquide aussi saturé de sel que l'est l'eau de la mer, production des gaz, décomposition des bois ou des métaux; quelle qu'en puisse être la cause, le fait palpable est là, constaté : combustion spontanée, constatée par tous les témoins! Au conseil d'enquête ou au conseil de guerre à l'expliquer, à moins qu'il n'appartienne au domaine de l'Académie des sciences.

Parmi les innombrables et émouvants épisodes du Magenta, nous avons déjà parlé des officiers ne pouvant sortir de leurs chambres et obligés de se précipiter par le sabord.

De ce nombre s'est trouvé l'aumônier en

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA PAGE 113.

(Suite et fin.)

Curieux d'essayer ses forces, il se glissa hors du lit sans réveiller la dormeuse, s'enveloppa dans sa robe de chambre, et, chancelant sur ses jambes qui avaient été si longtemps privées de mouvement, il arriva péniblement à son fauteuil; parvenu enfin à s'asseoir devant le bureau où il avait compté tant de jours passés à rêver une gloire usurpée, il prit la plume, non plus pour continuer la spoliation, mais pour restituer. Sa main d'abord tremblante se raffermir, et, de ses doigts désengourdis, il put écrire l'annonce suivante :

« Un écrivain, connu dans le monde savant, a dû au hasard d'une rencontre d'avoir eu sous les yeux un mémoire manuscrit, qui traite particulièrement du dérèglement sur les chemins de fer et du chauffage par la vapeur. Il désire, dans l'intérêt de l'auteur anonyme de ce mémoire, lui faire une importante communication. Prière à cet auteur ou, s'il est décédé, à sa veuve ou à ses héritiers,

de se faire connaître. Répondre à M. S. G., poste restante, à Paris. »

Saturnin Grandmaison achevait de rédiger cette note, dont il ne désirait peut-être pas aussi sincèrement le succès que sa conscience l'eût voulu, quand un coup de sonnette à la porte d'entrée de l'appartement réveilla Catherine en sursaut. La servante resta ébahie en voyant son maître levé et tenant encore la plume. Il ne lui laissa pas le temps d'exprimer son étonnement.

— Allez ouvrir, c'est Madame qui rentre sans doute.

— Non, Monsieur, ce ne doit pas être elle; car, de peur de vous réveiller en sonnant, elle a eu soin d'emporter la clef.

— Allez donc ! réitéra impatiemment le maître. Catherine sortit. Un moment après, elle rentra et annonça : « Monsieur Pierre Joussetin. »

Le nom de famille de la jeune copiste avait été assez souvent prononcé devant M. Grandmaison pour qu'il se le rappelât. Sa première pensée, en entendant annoncer le visiteur, fut que celui-ci était un envoyé de Valentine, chargé de rapporter le manuscrit.

« M^r Grandmaison et cet homme se seront croisés en chemin », dit à part lui Saturnin.

Sans s'informer si l'on était disposé à le recevoir, Pierre Joussetin, qui avait suivi pas à pas la servante, passa devant elle quand elle l'eut annoncé,

pénétra dans le cabinet du faux savant, et, debout près de lui, il dit en l'examinant avec attention :

— Pardon, je dois me tromper; vous n'êtes pas M. Grandmaison l'inventeur.

Il appuya singulièrement sur ce mot.

— Pourquoi en doutez-vous ?

— J'avais entendu parler d'un malade cloué dans son lit, et je vous vois là.

— Vous ignorez, mon ami, qu'aussi bien qu'il y a des maladies foudroyantes, on peut citer des exemples de guérisons subites.

— Non, certes, je ne l'ignore pas, puisque moi-même...

Pierre Joussetin n'acheva pas; mais bientôt, changeant de ton, il reprit :

— Puisque vous êtes bien la personne à qui je voulais parler, il me reste à vous dire ce qui m'amène.

— Ce rouleau de papier que je vois dans votre main me l'a déjà dit : vous venez de la part de M^{lle} Valentine Joussetin, votre parente, sans doute ?

— Je suis son père, riposta vivement l'ouvrier. Et comprenant, au regard d'inquiétude que M. Grandmaison jeta sur lui, qu'il avait entendu parler de son aliénation mentale, Pierre Joussetin s'empressa de lui dire :

— Rassurez-vous, c'est bien passé. Vous savez ce que nous disions des guérisons subites : vous et moi nous en sommes la preuve; c'est déjà un bon

rapport entre nous et il impossible que nous ne finissions pas par nous entendre.

— Nous entendre ? répéta M. Grandmaison.

— Oui, à propos de ce manuscrit auquel il manquait une page, et que je vous rapporte complet.

A l'exclamation de surprise que cette nouvelle arracha à son maître, Catherine, qui se tenait sur le seuil du cabinet, accourut effrayée; mais Saturnin, dominant son émotion, la repoussa :

— Retirez-vous, Catherine, lui dit-il; M. Joussetin et moi, nous avons à causer ensemble. Que personne, pas même ma femme, ne vienne nous interrompre.

Aussitôt que Catherine eut obéi, il demanda au père de Valentine :

— Ainsi, vous l'avez, cette page ? Vous pouvez me la montrer ?

Et quand Pierre Joussetin la lui eut mise sous les yeux, il la parcourut d'un regard; puis, s'arrêtant à la solution du problème qu'il avait laborieusement cherchée, il se prit le front à deux mains, et dit avec découragement :

— Oui, je comprends, mais je n'aurais pas trouvé !

Après cet aveu de son impuissance que lui arrachait soudainement la force de la vérité, il reprit :

— Mais cette page, de qui la tenez-vous ?

— De l'inventeur en personne.

— Vous le connaissez ?

chef de l'escadre, le digne et vénéré abbé de Serré. Il n'a eu que le temps de passer un pantalon et un gilet et de s'affaler dans une embarcation par les gâmbes de revers qui se trouvaient en face de son sabord.

L'amiral Roze et le commandant du *Magenta*, le capitaine de vaisseau Galiber, sont arrivés à Paris, où ils étaient mandés par le ministre de la marine, pour donner leur opinion et des explications au sujet de la catastrophe qui a englouti le navire.

L'amiral Roze a nommé immédiatement une commission d'enquête qui a commencé ses travaux sans retard.

On écrit de Toulon qu'on a commencé à procéder aux travaux de sauvetage de l'artillerie et du matériel d'armement du *Magenta*. Ces travaux sont faits par l'équipage du vaisseau, sous la direction du commandant. L'arsenal de Toulon a mis à la disposition de l'amiral Roze tous les moyens dont il dispose. Le rôle du *Magenta* est toujours ouvert; bien que sombre, le vaisseau est encore censé faire partie de l'escadre. Cette situation administrative se prolongera sans doute jusqu'à ce que les travaux de sauvetage soient terminés.

Lyon n'a véritablement pas de chance avec ses théâtres.

Un incendie a éclaté mercredi dans la salle dite du théâtre de Bellecour, située rue de Belle-Cordière, auprès de l'hôpital, et au milieu d'un pâté de maisons attenant à la rue de Lyon, près la place de Bellecour, et qu'on appelait anciennement d'Eldorado. Le feu s'est déclaré dans l'après-midi. Le bâtiment en entier a brûlé. Grâce à de prompts secours, on s'est rendu maître du sinistre dans la soirée, et les maisons voisines ont pu être préservées. Mais la salle est détruite. On dit qu'un pompier a été tué.

EXPLOSION A L'ARSENAL DE TOULOUSE.

Une dépêche, datée de Toulouse, 5 novembre, et adressée à l'Agence Havas, contient ce qui suit :

« Hier soir, une détonation formidable a mis en émoi la partie ouest de la ville. Un tonneau de poudre a fait explosion à l'arsenal, par suite de l'inadvertance d'un ouvrier qui défaisait des cartouches Remington.

« Plusieurs ouvriers ont été blessés grièvement; quatre d'entre eux mortellement.

« Un commencement d'incendie, produit par l'inflammation de la poudre, a été promptement éteint. »

D'après un télégramme du *Petit Journal*, six artificiers et un tonnelier auraient été atteints ou blessés d'une façon horrible. Plusieurs ont les membres déchirés; trois d'entre eux sont dans un état qui ne laisse aucun espoir.

Etranger.

ALLEMAGNE.

A la prochaine promotion qui sera faite au ministère de la guerre, en Allemagne, M. de Bismark serait nommé général de cavalerie (?), le plus haut grade auquel l'archi-chancelier puisse prétendre dans l'armée.

PROVINCES DANUBIENNES.

On mande de Berlin au *Pall Mall* que le bruit d'après lequel les trois puissances du Nord se seraient entendues sur les garanties de réformes à exiger de la Porte, n'est pas confirmé. Des négociations qui promettent d'heureux résultats sont déjà en bonne voie. Les puissances auraient invité l'Autriche, comme la puissance la plus directement intéressée à formuler la proposition des garanties et à déterminer le rôle des puissances vis-à-vis du sultan. Le comte Andrassy s'occupe de la question. D'ailleurs, on dit partout qu'il sera impossible à la Porte, avec ses ressources actuelles, de dompter l'insurrection; aussi parle-t-on d'un projet d'après lequel l'Autriche sera autorisée à intervenir, au printemps prochain avec ses troupes, au nom des grandes puissances.

M. Ljubobratic vient d'adresser une nouvelle proclamation à la jeunesse slave. Cette proclamation est lancée en même temps que la note russe, et cette coïncidence, qui lui donne un certain poids, doit être remarquée.

Voici dans quels termes, le chef des insurgés s'adresse à tous ceux qui peuvent lui fournir des secours :

« Jeunes gens,

« Plusieurs mois se sont écoulés depuis notre premier cri désespéré adressé à l'Europe, au monde civilisé tout entier. On ne nous a pas écoutés, nos cris n'ont pas trouvé d'écho. Confiants dans la justice de notre cause, ayant la faim et la soif pour compagnons, exposés aux intempéries de la saison, au feu de l'ennemi, nous n'avons pas ployé un seul instant. Vainqueurs ou vaincus, nous avons toujours infligé des pertes à nos tyrans. Nous n'avons pas même fléchi au moment où notre cause était désespérée.

« La désolée Herzégovine en ruines s'adresse aujourd'hui à vous, jeunes gens, à votre courage, à vos sentiments de liberté. Vous ne serez pas sourds à la voix de l'infortune, vous n'aurez pas le courage de nous servir des phrases, de nous dire que nous sommes indignes de la liberté. Vous comprendrez que le premier droit d'un peuple, c'est d'avoir un gouvernement national, le droit de cultiver ses champs, de les rendre féconds, de construire des routes, d'instruire ses enfants.

« Pour obtenir tous ces bienfaits, il nous faut des munitions et de l'argent. Venez en personne, vous serez reçus comme des frères, salués comme des libérateurs.

« Que ceux qui ne peuvent pas prendre part à la guerre sainte des Slaves contre leurs oppresseurs nous procurent les moyens d'armer ceux qui joignent à leur cœur enthousiaste, à leur esprit élevé, un bras vigoureux.

« Je ne veux pas vous tromper. L'Herzégovine est pauvre. La paresse turque n'a construit que de rares routes qui conduisent aux forteresses. Vous aurez à vaincre beaucoup de difficultés, mais le but est sublime : il s'agit de délivrer un grand peuple.

« Que vos clubs riches et resplendissants se transforment en comités pour notre insurrection. Donnez-nous votre superflu, et nous serons sauvés.

« Vous aurez alors contribué à la victoire d'une cause qui a toujours rapporté des honneurs à ceux qui s'y sont voués. Sur notre bannière, il y a les deux mots sacrés : indépendance et liberté.

» M. LJUBOBRATICS. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

ECOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Liste des aides-vétérinaires stagiaires arrivés à Saumur pour suivre les cours de l'Ecole de cavalerie.

MM. Guillemaud.	MM. Galland.
Sambelle.	Toutey.
François.	Bizard.
Prieur.	Barascut.
Maisse.	Portier.
Bargnon.	Harbennemont.
Petit.	Lavedan.
Plouchard.	Froissard.
Peupiou.	Mercquet.
Brandis.	Cros.
Trouvé.	Barthe.
Lenoir.	Carrère.
Boëllemann.	Delay.
Fabre.	Couteau.
Legrand.	Briotet.
Métrand.	Pons.
Guillobey.	Lascaux.
Verain.	Bergue.
Lemaire.	Geureau.
Leblévenec.	Krait.

D'après la loi militaire, on sait qu'un réserviste, par cela même qu'il est père de quatre enfants, entre de droit dans l'armée territoriale. Or, les réservistes ne pouvant avoir plus de trente ans, cette disposition est pour ainsi dire illusoire.

Pour en étendre l'effet, il est question de réduire à deux le nombre des enfants nécessaires pour que les hommes appartenant à cette catégorie puissent passer dans l'armée territoriale.

Si la *Patrie* est bien informée, le général de Cissey, aussitôt les grandes discussions politiques terminées, présentera un projet dans ce sens à l'Assemblée nationale.

Le conseil d'Etat vient de rendre une décision qui intéresse un grand nombre de

jeunes gens. On croit généralement qu'une réforme prononcée pour l'armée active ou la garde mobile dispense du service dans l'armée territoriale, et qu'il est inutile de se présenter devant un nouveau conseil de révision. Le conseil d'Etat vient de décider que les réformes n'ont pour effet que de dispenser du service dans l'armée pour laquelle l'examen a été spécialement fait; par suite, qu'un jeune soldat peut valablement être déclaré apte au service de l'armée territoriale, après avoir été réformé pour la garde mobile.

THEATRE D'ANGERS. — Avant-hier soir, M. Diepdalle, baryton, a été admis à la première représentation de sa pièce, à la suite de trois débuts réglementaires.

Nous qui avons été à même d'apprécier mercredi, dans les *Noces de Jeannette*, le talent de M. Diepdalle, excellent comédien et bon chanteur, nous ne pouvons qu'applaudir à la décision de nos voisins.

Jeudi soir également ont commencé les débuts, dans *Haydée*, de M. Biron, premier ténor léger, que nous espérons entendre le 15 de ce mois à Saumur.

Les carlistes internés à Tours faisaient partie d'une colonne de 600 hommes environ qui, sous les ordres du général Gamundi, ont dû passer la frontière à la suite d'un combat avec les alphonistes.

426 ont été dirigés sur Orléans, 400 sur Poitiers, 24 sur Châteauroux, 400 sur Tours, 400 sur Blois et les 400 derniers sur Nantes.

Les officiers, séparés de leurs hommes, sont internés, partie à Orléans, partie à Nantes.

LES CARLISTES A POITIERS.

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

Nous nous sommes cru hier, avec un peu de bonne volonté, transportés dans une des petites villes de la Suisse au moment où l'armée de Bourbaki venait d'y chercher un refuge.

Sur la place d'Armes, en effet, une centaine de soldats de don Carlos, appartenant à l'armée d'Aragon et internés dans notre ville, — comme nos lecteurs le savent, — étaient alignés sur deux rangs au grand ébahissement des curieux.

Dépenaillés, couverts de guenilles, à peine vêtus, sans souliers, coiffés de bérets rouges crasseux et déteints; ils étaient là, tranquilles; quelques-uns drapés dans des couvertures de couleur indécise, l'air crâne, ma foi,

... Et plus fiers que Braganee;

mais la figure fatiguée. La plupart sont des adolescents, à peine des hommes, et on compte parmi eux de vrais enfants.

C'était pitie vraiment de les voir ainsi! Les uns ont le pantalon rouge et la veste bleutée, d'autres des pantalons grisâtres et une méchante souquenille; celui-là porte crânement un veston de zouave havane agrémenté de soutacheries d'un rouge brun; à côté de lui, cet autre est vêtu d'un spencer

niers, chantée par toute la troupe. — 6^e acte: La Revanche de Bamboche. — 7^e acte: La Souricière. — 8^e acte: A bas les masques!

DISTRIBUTION :

Bamboche, MM. Raoul Raymond. — La mère Moscou, ex-vivandière, Gustave Simon. — Darès, George. — Paul Verdier, médecin, Lutscher. — Henri Duval, peintre, Lamy. — Lussan, Hennessy. — Mas, agent d'affaires, Guibert. — Don Sandoval, attaché d'ambassade, Ludovic. — Georges, Marius Raymond. — Lepailleur, Paimier. — Parfailloux, Mignon. — Joseph, Boutard. — Un géôlier, Charles. — Un chiffonnier, Guiraud. — Le père Lavigne, musicien, Anatole.

Thérèse la Catalane, Mmes Bailleul. — Mariette, Lenoir. — L'Arlequine, Anglade. — Justine, Paimier.

Chiffonniers, Buveurs, Danseurs et Danseuses. — Vu son importance et sa longueur, cette pièce sera jouée seule.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

Dans notre prochain numéro, nous commencerons la publication d'un nouveau feuilleton intitulé : HISTOIRE D'UN HOMME QUI N'A JAMAIS RIEN VU.

— Mais, après ce que je dis de mes travaux depuis tant d'années, je suis déshonoré aux yeux de mes amis si ce mémoire, qui ne peut manquer d'être couronné, paraît sous votre nom. Pour que cette honte ne me soit pas réservée, je vous offre la moitié de ma fortune, et je réserve à votre fille une récompense plus précieuse encore.

En achevant de parler, M. Grandmaison montra du doigt un cadre placé au-dessus de son bureau : il renfermait le portrait de son fils.

L'amour du père l'emporta sur l'orgueil de l'inventeur.

— Je ne vous vends pas mon œuvre, dit-il, je ne vous cède pas une part de l'honneur qu'elle peut me faire; mais je me souviens des bienfaits que nous avons reçus de M^{me} Grandmaison; je me souviendrai aussi, quand il en sera temps, de l'offre que vous m'avez faite pour ma fille; mais afin qu'on ne puisse nous accuser, vous d'être un plagiaire, moi d'avoir conclu un marché déshonorant, il faut que ce manuscrit n'existe plus.

Pierre Joussetin le lança dans l'âtre de la cheminée, où le bois flambait en pétillant.

— Que faites-vous? s'écria Saturnin Grandmaison, quand il vit la flamme dérouler et mordre les pages du manuscrit.

— Je sauve votre honneur au prix de ma gloire, pour qu'il n'y ait ici ni un malheureux ni un ingrat. Le mémoire achevait de se consumer quand Va-

lentine et sa protectrice arrivèrent; elles avaient été mises sur les traces de Pierre Joussetin par une voisine; elle l'avait vu arrêter un fiacre qui passait devant la porte, et entendu crier au cocher :

« Place de la Vieille-Estrapade, numéro 59. »

L'inventeur avait lu cette adresse écrite de la main de Saturnin sur la première page du manuscrit.

Trois ans plus tard, Armand Grandmaison, en épousant Valentine, avait, au moins en vers elle, acquitté la dette de son père. (*Magasin pittoresque.*)

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

LUNDI 8 novembre 1875.

LA

FILLE DES CHIFFONNIERS

Drame à grand spectacle, en 8 actes, de MM. Bourgeois et F. Dugué.

1^{er} acte: La Villa des Chiffonniers. — 2^e acte: Le Boudoir de Thérèse. — 3^e acte: Le Duel à la lanterne. — 4^e acte: Morte et Vivante. — 5^e acte: Les Entrechats de la mère Moscou, quadrille dansé par tous les personnages; La Ronde des Chiffon-

— Depuis que je me connais moi-même.

— Moi aussi je veux le connaître.

— Il est devant vous!

Par un mouvement dont il ne se serait pas cru capable, M. Grandmaison se leva de son fauteuil, et, droit sur ses jambes, et découvrant son front qu'abritait un bonnet de velours, il salua l'inventeur.

— J'étais venu ici pour demander justice d'une imposture, dit Pierre Joussetin avec émotion; mais je commence à croire que vous êtes un honnête homme.

Pour toute réponse, M. Grandmaison lui fit lire la note qu'il venait de rédiger.

— Ainsi, quand je me préparais à soutenir une lutte contre vous, votre intention était de rendre ce manuscrit à son auteur.

— J'espérais, du moins, m'arranger avec lui.

— Pour qu'il vous le cédât à prix d'argent? demanda le père de Valentine.

— Je n'obtiendrais pas de vous un pareil sacrifice, je le vois bien, dit l'autre; mais le monde accepte volontiers l'idée du travail en commun.

— Un partage! s'écria Pierre Joussetin; vous comprenez bien que je ne peux pas l'accepter. L'œuvre est de moi seul, à moi seul en appartient l'honneur; d'ailleurs, je vous condamnerais pour toujours à rougir devant moi si j'avais la faiblesse de consentir à un pareil marché.

de hussard, la tête enveloppée d'un madras, qui a traîné dans toutes les cuisines des Espagnes.

En vérité, n'étaient les trois sergents de ville qui, sous les ordres de M. Mottet, le commissaire central, les inspectaient, sans la présence d'un interprète — un employé des pompes funèbres qui parle admirablement le basque — on avait envie de s'écrier : « les pauvres mobiliés ! »

Car nous étions comme cela sous le gouvernement de la Défense nationale, avec nos vareuses en amadou, nos souliers de carton et nos képis sans visières....

Mais revenons au motif de l'inspection que passait M. Mottet en compagnie de ses agents.

Nos lecteurs se souviennent que, lors de leur arrivée, on les avait cantonnés provisoirement à l'Hôtel-de-Ville. Puis on leur avait distribué des billets de logements dans les quartiers de Montbernage et du Pont-Neuf. Pour faciliter leur surveillance, on a cherché un local qui pût les contenir tous. M. l'abbé Fossin a mis alors à la disposition de l'autorité municipale un des bâtiments qui composent son établissement des Dunes.

On les a donc réunis hier sur la place d'Armes, et après l'appel fait par un caporal, ils se sont dirigés vers le local qui leur a été destiné, et dans lequel il leur a été recommandé de rentrer tous les soirs, malgré les invitations qui pourraient leur être faites par les amis qu'ils se sont déjà créés.

La question alimentaire a été réglée ensuite par M. Mottet, et ses instructions ont été traduites aussitôt par l'interprète.

M. Mottet leur a donc annoncé que, sur les 75 centimes subventionnels et quotidiens qui leur sont alloués, ils pourront être nourris au fourneau économique de la rue des Gaillards moyennant 30 centimes.

Voici le menu du dîner qui leur sera fourni :

Deux portions de soupe, deux portions de légumes, une portion de viande, 250 grammes de pain.

Sans médisance, on peut assurer qu'au-delà des Pyrénées ils eussent été heureux d'un pareil ordinaire.

Nous comptons donner prochainement à nos lecteurs quelques détails complémentaires sur l'installation des internés carlistes aux Dunes, et sur les causes qui ont amené leur internement.

Un détail pour terminer. Nous avons dit que M. Mottet avait été forcé de demander l'obligeance d'un employé des pompes funèbres de lui servir d'interprète, n'ayant pas trouvé parmi les internés un seul Espagnol capable de comprendre le français.

Il paraîtrait, cependant, que dans le nombre il en est un qui l'entend parfaitement.

On nous assure, en effet, que dimanche, lorsqu'ils sortirent de la gare, où le train de sept heures les avait laissés, l'un d'eux, en passant devant un des hôtels qui avoisinent la gare, se serait écrié : « Tiens, voilà l'hôtel du XIX^e Siècle ! »

Nous avons omis de parler de l'état sanitaire des internés. Il est excellent, et sur les cent sept carlistes que Poitiers possède, deux seulement sont entrés à l'hôpital.

Faits divers.

LE FOU DE SAINT-OMER.

On se rappelle les faits étranges qui se sont passés à Saint-Omer, le 3 octobre dernier.

L'histoire du fou fusillé a fait le tour de la presse, et, de tous les côtés, on a réclamé une enquête immédiate.

Le Droit croit savoir que la cour de Douai, sur les réquisitions du ministère public, vient d'évoquer l'instruction de cette affaire, et, d'après les résultats de cette instruction, plusieurs fonctionnaires pourraient être traduits devant la juridiction criminelle.

On signale l'installation, dans les chantiers de l'Hôtel-de-Ville de Paris, d'une nouvelle machine à tailler la pierre. C'est au moyen de deux cylindres tournants et munis de deux marteaux mobiles que la pierre est entamée avec beaucoup de douceur et de régularité. Cette machine, paraît-il, fait le travail de quinze hommes en moyenne. Elle

constitue une économie de 70 0/0 sur la main-d'œuvre.

Il vient d'être expérimenté dans la Dombes, dit l'Indépendant, non loin de Lyon, une nouvelle méthode de chasse des plus originales.

Un des chasseurs avait avec lui, outre son chien, un faucon très-bien imité et rempli d'hydrogène qu'il tenait à une ficelle.

Dès que le chien tombait en arrêt et qu'un vol de perdrix s'élevait dans les airs, le chasseur lâchait son faucon, et les perdrix effrayées se rabattaient à terre où les chasseurs les tiraient à volonté.

Ce procédé a été déclaré infaillible, mais est-il bien digne d'un chasseur qui a bon œil, et de l'adresse ?

Un puriste entre chez un coiffeur et lui dit :

— Je voudrais que vous me coupassiez les cheveux.

— Monsieur, lui répondit l'artiste d'un air gourmé, vous saurez que je ne coupe pas les cheveux. Je les taille, monsieur !

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ET ROYALE PRIVILÉGIÉE DU CHEMIN DE FER AUTRICHIEN PRINCE RODOLPHE.

Les lignes de la Société du chemin de fer autrichien Kronprinz-Rodolphe desservent la Carinthie, la Carniole, la Styrie et la Haute-Autriche. Elles traversent des pays fertiles renfermant de grands centres métallurgiques et fréquentés par de nombreux voyageurs. Elles sont destinées à desservir le commerce de ces pays et à former une grande voie de transit entre la Bohême, la Bavière, le Nord, d'une part, l'Italie et l'Adriatique de l'autre. Les pays traversés forment le cœur de l'empire autrichien, en rattachant ces pays à la capitale, Vienne, et au principal port de l'empire, Trieste, par des communications faciles et rapides, les lignes du chemin de fer Prince Rodolphe prennent un intérêt à la fois politique et économique en même temps qu'elles trouvent la garantie du transit le plus considérable.

Le gouvernement autrichien, pénétré de l'importance de ce réseau, lui a assuré les plus sérieuses garanties. — L'ancien réseau, qui est en pleine exploitation depuis plusieurs années, sur une longueur de 625 kilomètres, reçoit de l'Etat une garantie d'intérêt de 5,765,000 florins par an, qui ont permis à la Compagnie d'émettre un capital de 55,885,000 florins en actions, et de 57,552,300 florins en obligations, les deux entièrement libérées aujourd'hui.

Le nouveau réseau, concédé le 27 mai dernier, reçoit à son tour de l'Etat une garantie annuelle d'intérêts de 57,800 florins argent par mille, soit par kilomètre 7,619 florins, plus la quotité d'amortissement. Cette ligne ayant une longueur de 184 kilomètres 400, la garantie totale annuelle se monte à 1,404,540 florins argent, et d'autre part, si l'on évalue à 278,000 fr. par kilomètre la dépense moyenne de construction, on voit que la Société aurait seulement pour le service du capital de la nouvelle ligne à réaliser 51 millions 1/2 de francs, soit 20 millions 1/2 de florins, ce qui suppose environ 25 millions capital nominal.

C'est sur ces bases et conformément aux estimations les plus précises, que la Compagnie a traité à forfait avec le baron Schwarz, pour l'exécution du chemin. La Société est ainsi assurée contre le risque de dépenses imprévues.

La série de 426,400 obligations de 500 fr. qu'émet aujourd'hui la Compagnie est donc suffisante pour toutes les dépenses à faire et aucun inconnu n'existe dans l'affaire.

Ces obligations émises à 430 fr. sous les auspices, à Paris, d'un des premiers et des plus honorables établissements de crédit français, la Société générale de Crédit industriel, offrent les garanties suivantes :

Garantie par l'empire autrichien d'un revenu net de 49,000 fr. par kilomètre.

Inscription de 1^{re} hypothèque sur le nouveau réseau et de 2^e sur l'ancien.

En outre, la garantie d'Etat affectée au 1^{er} réseau dépassant de 7,000,000 f. environ le service des anciennes obligations, cette somme assure encore, par priorité, le service du nouvel emprunt.

Ces obligations produiront un intérêt de 25 fr. par an, payable en or à Paris, et seront remboursables en or par voie de tirage annuel à 500 fr. en 90 ans. Les avantages attachés à ces titres en font un placement à

5 90 0/0 environ, et, on l'a vu, il est difficile d'exiger plus de sûreté et de sérieuses garanties.

La souscription publique aura lieu les 10 et 11 novembre. BUISSON.

Dernières Nouvelles.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance d'hier vendredi.

Les couloirs de l'Assemblée ne présentent aucune animation ; à peine quelques groupes dissimulés dans la galerie des Tombeaux. La plupart des députés sont réunis dans leurs bureaux respectifs afin de s'entendre au sujet de l'élection des membres du bureau. On pense que le bureau de l'Assemblée sera reconstitué tel qu'il est ; on prête cependant à la droite l'intention de s'opposer à la réélection de M. Ricard en qualité de vice-président.

On dit que la réunion Lavergne vient de prendre une résolution importante. Ce groupe parlementaire aurait décidé qu'il voterait pour le scrutin d'arrondissement.

Il est question d'un incident qui se produirait au cours de la séance.

M. de Francieu aurait l'intention de demander la mise à l'ordre du jour immédiate de la discussion de son projet de loi sur la presse. M. Buffet saisirait cette occasion pour faire une déclaration au nom du gouvernement. Le vice-président du conseil déclarerait que, loin de s'opposer à la mise à l'ordre du jour de la loi sur la presse, le gouvernement considère le vote de cette loi comme indispensable ; il ajouterait que la question de la levée de l'état de siège doit être selon lui subordonnée au vote de cette loi, et qu'il ne consentirait à aborder cette question qu'autant qu'un projet de loi sur la presse aura été adopté par l'Assemblée.

La séance est ouverte à 2 heures 25 minutes.

M. Martel, vice-président, occupe le fauteuil de la présidence.

L'ordre du jour appelle les scrutins pour l'élection du président, des vice-présidents et des secrétaires de l'Assemblée.

Il est d'abord procédé au vote pour l'élection du président.

Les tribunes réservées au public sont dégarnies ; en revanche, l'Assemblée promet d'être, comme hier, au grand complet.

Tous les ministres sont à leur banc. M. Thiers assiste à la séance.

Le scrutin pour l'élection du président est ouvert. L'on procède au dépouillement.

A 4 heures 10, M. Martel proclame le résultat du scrutin.

Le duc d'Audiffret-Pasquier ayant obtenu 396 voix, est proclamé président de l'Assemblée nationale.

Ont été élus vice-présidents : MM. de Kerdel, Duclerc, Martel et Ricard.

Pour les articles non signés : P. GODFR.

Bulletin de la Bourse.

Paris, 5 novembre.

Les cours se sont maintenus aujourd'hui ; cependant, il s'est fait peu d'affaires. On attend la bourse de demain, au cours de laquelle on saura quels sont les spéculateurs que la débâcle du Turc forcera à quitter le marché, et il règne une certaine inquiétude.

La bourse des valeurs est surtout menacée.

Le 5 0/0 a débuté à 103,97 et fermé à 103,90.

Le 3 0/0, ouvrant à 65,75, a fait en clôture 65,67.

Le Turc est de plus en plus mauvais, et la nouvelle baisse d'aujourd'hui le laisse à 25,30. Les lots sont à 74.

L'Italien, qui a vu une reprise au commencement de la bourse, et qui a fait à ce moment 73,10, a rétrogradé en clôture à 72,80.

Beaucoup d'affaires sur le Crédit mobilier, qui après avoir fait 197 est revenu à 191. Beaucoup de spéculateurs croient que cette valeur atteindra un cours très-élevé avant la fin du mois.

Le Mobilier espagnol est à 705.

Les Autrichiens font 645 et les Lombards 227.

Les actions de Suez subissent en ce moment une petite baisse, on les offre à 715 ; les délégations sont toujours à 640.

Les actions portugaises font 300,62, et les obligations 288.

Extérieure espagnole, 17 5/8 ; intérieure, 15.

Publications de mariage.

René-Charles Peltier, maréchal-ferrant, de Saint-Martin-de-Sanzay, et Cécile-Perline-Marie Yvont, lingère, de Saumur.

Henri-Augustin Monxion, sabotier, et Eugénie Quenard, couturière, tous deux de Saumur.

Emile-Jean Louisa, sabotier, de Saumur, et Marie Cohu, sans profession, d'Angers.

Henri-François Gillot, cordonnier, de Saumur, et Marie-Louise-Céline Garnier, sans profession, de Nogent-le-Rotrou.

Christoph Hoffmann, cavalier de manège, et Louise-Joséphine Perreau, lingère, tous deux de Saumur.

Victor Auger, sculpteur sur ivoire, et Adèle Rougé, couturière, tous deux de Saumur.

Placide-Jean Ballard, cavalier de manège, et Mélanie Renaud, domestique, tous deux de Saumur.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 31 octobre 1875.

NAISSANCES.

Le 3. — Juliette Vergne, rue du Presoir-Saint-Antoine.

Le 4. — Alphonsine-Georgette Aumasson, rue de Fenet. — Marie Meyniel, rue de Fenet. — Emilie Godenèche, rue Notre-Dame.

Le 5. — Joseph-Gustave Brault, rue d'Orléans.

Le 7. — Francis-Auguste Orain, rue du Portail-Louis.

Le 9. — Gabriel Labrunie, à la Blanchisserie. — Philippe-Henri-André Buisson, rue Beaurepaire. — Lucie-Eugénie-Elise Morin, rue de Nantilly.

Le 12. — Baptiste Razain, rue des Basses-Perrières.

Le 13. — Albert Haumasson, montée du Fort. — Auguste-Ernest Renault, rue Cendrière. — Léontine Saulais, Grand-Rué.

Le 15. — Hélène Coquebert de Neuville, rue Bodin.

Le 16. — Marguerite Latuner, rue de Lorraine.

Le 19. — Albert-Charles Moquin, montée des Récollets.

Le 20. — Louis-Camille Torsaud, rue Basse-Saint-Pierre. — Paul-Emile Picard, place du Champ-de-Foire.

Le 22. — Henri-Louis Boutin, rue Nationale.

Le 24. — Joseph-Alphonse Normandine, rue Saint-Jean.

Le 25. — Marie Durand, rue de la Tonnelle. — Madeleine Fournier, quai Saint-Nicolas.

Le 27. — Marie-Augustine Aury, petite rue Saint-Nicolas.

Le 28. — Henriette-Adèle Péan, rue des Saulais.

Le 31. — Maria-Madeleine Dupin, rue de la Visitation.

MARIAGES.

Le 6. — Joseph-Marie Delhumeau, cordonnier, a épousé Joséphine Sigogne, chapeletière, tous deux de Saumur.

Le 18. — Toussaint-Victor Maurier, sans profession, de Montreuil-Bellay, a épousé Marie Vafflard, sans profession, de Saumur. — François-Jean Ancel, plâtrier, a épousé Louise Driot, domestique, tous deux de Saumur.

Le 20. — Edouard-Henri Terrien, bijoutier, a épousé Valentine Gagneux, chapeletière, tous deux de Saumur. — Smaragde Jelsch, tailleur d'habits, a épousé Adélaïde-Agnès Brière, lingère, tous deux de Saumur.

Le 25. — Lucien-Eugène Bellevue, menuisier, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, a épousé Marie-Anastasie Charbonnier, domestique, de Saumur. — François-Marie Courtiu, gardien à Fontevault, a épousé Françoise-Célestine Oriard, lingère, de Saumur.

Le 27. — Prosper Clochet, cavalier de manège, a épousé Félicité Gaudicheau, lingère, tous deux de Saumur.

Le 28. — Joseph Ducraban, journalier (veuf), a épousé Julie Garnier, chapeletière, tous deux de Saumur.

LA REVUE GÉNÉRALE

Politique et littéraire.

299 bis, boulevard de Caudéran, à Bordeaux.

SOMMAIRE DE LA DERNIÈRE LIVRAISON :

M. Le Play et la Vérité chrétienne, suite (Xavier Roux). — Courrier de Paris (Louis Enault). — Extrait des cahiers de la noblesse en 1789, pour les Etats-Généraux. — Etude sur les propriétés thérapeutiques des Vins dits de Bordeaux. — Mademoiselle de Scudéri, suite (Hoffmann). — Affaires d'Espagne (Ch. du Plan). — Chronique politique (J.-M. Encognère).

ABONNEMENT : Un an, 30 fr. ; 6 mois, 16 fr. ; 3 mois, 9 fr.

On s'abonne : Boulevard de Caudéran, 299 bis, à Bordeaux.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE
(octobre 1875), à 60 centimes par numéro mensuel :

Texte.

N° 40. — Le Chancelier d'Aguesseau. — La Statue de Mercure, par Rude. — Hans Berner et ses fils, scènes bernoises. — Littérature du moyen âge : Complainte juive du treizième siècle. — Rhône et Saône; compensation des eaux. — Le Cheval de Banks. — Aiguille à crochet.
N° 41. — L'Ondée. — Premières impressions à la vue d'un chemin de fer. — Menu d'un repas au quinzième siècle. — Etudes céramiques : Faïences de Paris, Saint-Cloud, Sceaux. — Thomas Arnold (suite). — La Justice. — Le Prince Temyn et le marchand. — Installation d'un bain à domicile.
N° 42. — Poèmes comiques : Sire Thopas, fragment d'un poème comique du quinzième siècle. — Les Fléaux de la vigne. — Hans Berner et ses fils, scènes bernoises (suite). — Le Bocal et le poisson rouge, apologue. — Monnaie gauloise.
N° 43. — De la source à la chute du Trient (Suisse, Valais). — De la critique littéraire. — Le Mélès et le château de Smyrne. — Le Weibertag, ou la Fête des femmes de la vallée de Munster. — Qu'il

faut traiter les affaires avec soin et sans empressement ni souci. — Le Sol de la France. — Les plus grands navires du monde. — Le Bien. — Destruction des animaux malfaisants : Les Piéges (suite).
N° 44. — Médus, par Léonard de Vinci. — Hans Berner et ses fils, scènes bernoises (suite). — Curtius persans. — Les Jardins de Louis XII et les bains d'Anne de Bretagne, à Blois. — Thomas Arnold (suite). — Quelques préceptes de Manzoni. — Rails en acier. — Les poissons couveurs : le Gourami.

Gravures.

N° 40. — Le Chancelier d'Aguesseau, d'après Tournières. — Mercure, statuette en bronze, par Rude (cabinet de M. Thiers). — Aiguille à crochet de la fin du seizième siècle (collection de M. Delaherche).
N° 41. — Une Ondée, tableau par Von-Theren. — Faïence de Saint-Cloud : Saladier avec attributs de profession ; Pot-pourri (2 grav.). — Faïence de Sceaux ; Soupière ; Assiette (2 grav.). — Installation d'un bain à domicile (2 fig.).
N° 42. — Sire Thopas et sire Oliphant. — Phylloxera de la vigne (Ph. vastatrix). — Phylloxera du chêne (Ph. quercus). — Monnaie de Pixtilos, chef gaulois.
N° 43. — Pont supérieur et chute du Trient. — Smyrne : Aqueduc sur le Mélès ; le Pagus et le cha-

teau. — Destruction des animaux malfaisants : les Piéges (fig. 14 à 18).
N° 44. — Médus, peinture de Léonard de Vinci (Musée des Offices, à Florence). — Pavillon dit des Bains de la reine Anne, à Blois ; le même pavillon vu du côté de l'Oratoire. — Le Gourami et son nid.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison Abel Pilon, de Paris.

L'événement le plus considérable qui se soit produit depuis longtemps dans le journalisme, c'est l'apparition d'un journal quotidien républicain conservateur réunissant une partie politique et littéraire sérieuse, et une partie parisienne de l'intérêt le plus piquant. Pour atteindre ce résultat, l'Opinion s'est décidée, tant que siégera la Chambre, à donner tous les jours

6 pages au lieu de 4

et cela sans augmentation du prix de l'abonnement, qui reste fixé à 16 fr. par trimestre. Un numéro d'essai est envoyé à toute personne

qui en fait la demande par carte postale adressée à l'administrateur de l'Opinion, 5, rue Coq-Héron, Paris.
Prime gratuite : le SIÈGE DE PARIS, un beau volume in-8°.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers	
6 heures 10 minutes du matin.	
11 — 30 — — — — —	
1 — 40 — — — — —	du soir.
7 — 40 — — — — —	
Départs de Poitiers pour Saumur	
6 heures — minutes du matin.	
10 — 30 — — — — —	
12 — 30 — — — — —	du soir.
6 — 40 — — — — —	

Tous ces trains sont omnibus.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 NOVEMBRE 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 7/8 % jouissance décembre.	65	65	15	Soc. gén. de Crédit industriel et comm.	750			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	715		
4 1/2 % jouiss. septembre.	95	10		Crédit Mobilier	191	25		Crédit Mobilier esp. j. juillet.	707	50	
5 % jouiss. novembre.	103	65	10	Crédit foncier d'Autriche	520	7	50	Société autrichienne. j. janv.	617	50	2 55
Obligations du Trésor, 1. payé.	475			Charentes, 400 fr. p. j. août.	343	75		OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	248			Est, jouissance nov.	583	75	3 75	Orléans	314		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	473			Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	975			Paris-Lyon-Méditerranée.	311	50	
— 1865, 4 %	495			Midi, jouissance juillet.	698	75	1 25	Est	313		
— 1869, 3 %	346	25	25	Nord, jouissance juillet.	1182	50	2 50	Nord	318	50	
— 1871, 3 %	325		3 75	Orléans, jouissance octobre.	971	25	1 25	Ouest	312		
— 1875, 4 %	458	75	3 75	Ouest, jouissance juillet.	608	75	1 25	Midi	309	50	
Banque de France, j. juillet.	3855			Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	1036	25	1 25	Deux-Charentes.	290		
Comptoir d'escompte, j. août.	598	75		Société immobilière, j. janv.	27	50		Vendée	228		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	495			C. gén. Transatlantique, j. juill.	327	50	12 50	Canal de Suez.	513		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	330										
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	907	50									

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	0 — 45 — — — — —
(s'arrête à Angers) omnibus.	9 — 1 — — — — —
1 — 33 — — — — —	soir,
4 — 19 — — — — —	express
7 — 23 — — — — —	omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 4 minutes du matin, omnibus-midi.	8 — 30 — — — — —
9 — 50 — — — — —	omnibus.
10 — 38 — — — — —	express.
4 — 44 — — — — —	soir, omnibus.
10 — 38 — — — — —	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etude de M^e ERNEST BARRION, avoué-licencié à Bressuire, rue Notre-Dame, 9.

VENTE

DE LA MÉTAIRIE DE POYNOT

Située commune de Massais, canton d'Argenton-Château, arrondissement de Bressuire.

Le dimanche 5 décembre 1875, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e CHARIER, notaire à Argenton-Château, il sera procédé à l'adjudication publique et aux enchères, en un seul lot, de la métairie de Poynot, située commune de Massais.
Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardins, prés, pâtis, terres labourables, bois taillis ; le tout d'une contenance de 67 hectares 88 ares 83 centiares.
Cette métairie, située près de la grande route qui conduit d'Argenton-Château à Cersay, est d'un accès facile.
L'adjudication aura lieu sur la mise à prix de 70.000 fr.
Pour connaître les conditions de l'adjudication, s'adresser à M^e CHARIER, notaire à Argenton-Château, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Sise à la Maison-Pré, commune de Saint-Lambert-des-Levés.
Consistant en bâtiments d'habitation, remise, écurie et jardin ; le tout d'un seul tenant, clos de murs, porté au cadastre, section C, n° 77, pour une contenance de 40 ares.
Entrée en jouissance de suite.
S'adresser, soit à M. Joseph HORTAULT, qui habite la maison, soit à M^e MÉHOUS, notaire. (514)

A VENDRE

UN BEAU JARDIN

DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT, Situé en la ville de Saumur, D'une contenance de 10 ares, clos de murs, avec pièce d'eau de 8 ares, constructions, pompe, bassin, rocher et volièrre.
S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur. (522)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE, En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, Le dimanche 21 novembre 1875, à midi,

LES IMMEUBLES

Dont suit la désignation, Situés commune de Saint-Lambert-des-Levés.
1° Une maison, située à la Godelière, sur le bord de la route de Saint-Lambert à Saint-Martin, comprenant trois chambres au rez-de-chaussée, dont deux à feu, grenier au-dessus, soubassement, comprenant une chambre à feu et deux caves, deux toits à porcs, petite cour avec puits.
2° Ouche affiée de rangées de vigne, contenant environ 44 ares, au près de la maison.
3° Soixante-six ares de terre labourable, en face de la maison.
4° Dix ares de bois, à côté.
5° Quatre-vingt-huit ares de terre labourable, situés aux Varennes, appelés la Pièce-de-la-Touche.
6° Et 1 hectare 21 ares de pré, à la Boire-au-Saule.
Grandes facilités de paiement.
S'adresser, pour visiter les bâtiments, à MM. TÊTEBOIS, qui habitent la maison, et, pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire. (535)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
Par adjudication volontaire, En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, Le dimanche 7 novembre 1875, à midi,

UNE MAISON

Située au bourg de Varrains, au lieu dit le Bourgneuf ;
Portion de cour devant la maison, au levant ;
Jardin près la cour, au levant ; deux hangars et écurie.
On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.
Toutes facilités pour le paiement.
S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER
UN JARDIN
Rue Saint-Lazare, 34.
S'adresser audit notaire. (490)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément.
Commune de Dampierre, rue Morin.
1° Une maison, composée de salon, salle à manger, cuisine, trois chambres à coucher, servitudes complètes, cour, vastes caves avec pressoir.
2° Un jardin, bien affrui, contenant 12 ares.
3° Un clos de vigne blanche, contenant 33 ares.
4° Un clos de vignes blanche et rouge, contenant 77 ares, dit le Clos-de-Tussay.
S'adresser audit notaire. (438)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE

PRÉSENTÉMENT,
OU A LOUER
Pour le 24 juin 1877,
Soit en totalité, soit en deux parties,
UN GRAND CORPS DE BATIMENT
Assez récemment construit,
A Saumur, rue d'Orléans, n° 99 et 101,
Dont les deux tiers environ ont toujours été exploités comme hôtel désigné sous le nom

D'HOTEL D'ANJOU

Et l'autre tiers, habité comme MAISON BOURGEOISE
Le tout ayant de vastes servitudes et une sortie sur la rue de la Grise.
Pour visiter les lieux et avoir tous renseignements, s'adresser à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur. (483)

A VENDRE

JOLIE PETITE PROPRIÉTÉ
DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT,
Sise à Saumur, route de Varrains.
S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire, ou à M^{lle} PERNOT, rue de la Petite-Douve, à Saumur.
Toutes facilités pour le paiement.

HOTEL DE L'ESPÉRANCE
Rue de la Petite-Bilange,
A LOUER
Pour la Saint-Jean 1876.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiatement,
UNE MAISON
Située à Saumur, place Saint-Nicolas, n° 23,
Appartenant à M. DE LA SELLE.
Cette maison est disposée pour servir de restaurant.
S'adresser, pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire. (515)

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé,
UNE BOUTIQUE DE SERRURERIE
Bien achalandée et garnie de marchandises.
Sise à Channay, près Château-Lavallière (Indre-et-Loire).
S'adresser à M. VOYER, qui l'exploite. (518)

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois pour un achat de cent francs et au-dessous.

GRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris
EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE
Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.
Payables 50 francs par trimestre.
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr.
La Vie de la très-sainte Vierge, par Le Muletier, 2 vol. in-8° raisin, illustrés sur acier. 25 fr.
Prix des 2 vol.
La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mahe, 2 vol. in-fol. 200 fr.
Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement relié. 700 fr.
DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
Grandes cartes de France, montées sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
Géographie. Dernière édition, par Mallet-Druin fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
Gausse célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. 390 fr.
POUGET. Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires, 23 fr. res. 4 vol. in-8°.
PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 120 fr.
BREHM. La vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8°. 42 fr.
L'Ecole normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs, 13 vol. in-8°. 65 fr.
BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol. in-8°. 120 fr.
CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8° jésus. 120 fr.
MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de 80 fr. 10 magnifiques vol. in-8°. 80 fr.
La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par Jules Janin, les titres et les armes en chromo, tous les portraits, biographies et autographes de chacune des membres de cette famille, 40 planches, riche album de salon. 120 fr. cartonnés.
OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEBLANC, ETC.

CRÉDIT MUSICAL
Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite dans les catalogues.
Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtées par Moschowski, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr.
Envoi franco des Catalogues, comprenant les gravures illustrées, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.